

Décision 07-D-07 du 08 mars 2007

relative à des pratiques mises en œuvre dans
le secteur de la distribution des produits
cosmétiques et d'hygiène corporelle

Posted on: 08 mars 2007 | Secteur(s) :

DISTRIBUTION

INDUSTRIE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

**Origine de la
saisine**

Conseil de la concurrence (auto saisine)

Dispositif(s)

Acceptation des engagements
Clôture de la procédure

Procédure(s)

Engagement

**Entreprise(s)
concernée(s)**

Bioderma, Caudalie, Cosmétique Active France (L'Oréal), Expanscience, Johnson & Johnson Consumer France, Lierac, Nuxe, Oenobiol, Rogé Cavallès, Uriage

Suivi des remèdes

- Engagements : [Uriage](#)
 - Engagements : [Rogé Cavailles](#)
 - Engagements : [Oenobiol](#)
 - Engagements : [Nuxe](#)
 - Engagements : [Lierac](#)
 - Engagements : [Johnson & Johnson \(marques Roc et Neutrogena\)](#)
 - Engagements : [Expanscience \(marque Mustella\)](#)
 - Engagements : [Cosmétique active France \(L'Oréal\)](#)
 - Engagements : [Caudalie](#)
 - Engagements : [Bioderma](#)
-

Lire

le texte intégral de la décision

278,58 Ko

le communiqué de presse